

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2025

**RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA  
CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)**

Rejeté

N° CS107

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 62, insérer l'article suivant:**

Dans les trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur l'allocation des fréquences face à l'encombrement de l'orbite basse.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est une demande de rapport concernant l'attribution des fréquences. Le déploiement des capacités satellites en orbite terrestre basse s'intensifie depuis une dizaine d'années. Les réseaux de satellites commerciaux et gouvernementaux se multiplient. Cette prolifération pose la question de la bonne gestion du spectre électromagnétique. C'est une ressource « naturelle », rare et limitée, dont l'allocation est gérée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) fait l'interface, depuis la France, entre cette dernière et les demandes de fréquences des opérateurs. Or, l'accélération des projets de « mégaconstellations » privés s'accompagne de tentatives d'accaparer les réservations des spectres (en bandes Ku, Ka et Q/V) couplées aux orbites.

Cela donne lieu à une surenchère et à des spéculations financières de « satellites de papier » qui participent d'une économie des promesses économiques questionnable ; en résumé, à une « guerre de fréquences ». Insistant sur l'exigence de sobriété dans les arènes internationales de la diplomatie spatiale, la France n'échappe pourtant pas à ces logiques de marchandisation du couple spectre/orbite. Ainsi l'atteste la réservation auprès du Rwanda en 2021, par la start-up E-Space basée à Toulouse, de 300 000 couples spectres/orbites pour un réseau de nanosatellites. Ce dernier a été enrichi par le dépôt à l'UIT, par l'ANFR au nom de la France, d'une autre demande pour une constellation de 116 640 satellites (Semaphore-C2). Cette démarche a été validée techniquement et réalisée par l'ANFR.

Les problèmes liés à l'encombrement de l'orbite basse par ces systèmes en coexistence forcée sont désormais bien connus. Les risques d'effondrement, suscités par les collisions entre satellites ou débris de satellites, et les réactions en chaîne qui s'ensuivront (syndrome de Kessler), mettent en péril la continuité des opérations. Les infrastructures orbitales sont pourtant devenues absolument indispensables au capitalisme technologique et numérique et à nos sociétés en réseaux, si bien que l'extension du domaine des télécommunications spatiales demande à être régulée. Il en va de la préservation de la ressource et de la soutenabilité des activités spatiales à court et moyen termes.

Cette demande de rapport vise donc à faire le point sur ces évolutions et d'examiner dans quelle mesure le système d'allocation des fréquences contribue à la potentielle dégradation de l'environnement spatial.